



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2023

n°01-2023

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni jeudi 2 février 2023 à 11 heures, par visioconférence, sur convocation du 24 janvier 2023.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : Mme Malika CHERRIERE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

EXCUSEE :

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président explicité en séance ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres participants,

AUTORISE le Président, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2023, à engager, liquider et mandater, les **dépenses d'investissement dans les limites suivantes** :

Chapitre	Imputations	Montant (€)
20	2051 - Concessions et droits similaires	250.00
21	2135 - Installations générales	649.25
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 257.50
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	17 500.00
	2182 - Matériel de transport	8 750.00
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2 224.61
	2184 - Mobilier	1 242.61
	2185 - Cheptel	3 750.00
	2188 - Autres immobilisations corporelles	9 601.60
23	2313 - Constructions	4 206.00
	2314 - Constructions sur sol d'autrui	8 375.00

AUTORISE le Président, **pour les crédits pluriannuels**, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2023, à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement soumis au budget 2022 pour l'année 2023, soit 147 457 euros.

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN

